

CONSEIL D'ADMINISTRATION du vendredi 10 décembre 2021

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES:

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJS, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport - DGESCO, MENJS
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général – DGRH, MENJS
- Madame la Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe de bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport, Direction des Sports (DS.1A)
- Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur des Sports, Ministère chargé des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports (DS.1A)
- Madame Laurence VAGNIER, Cheffe de service, adjointe du directeur des sports, représentée par Monsieur Grégory SAINT-GENIES, Conseiller sport, Direction des Sports (DS.1A)
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe EPS
- Monsieur Thierry CLAVERIE, DASEN de la Charente, représenté par Madame Hanta LEROUX, adjointe à l'IA-DASEN, en charge du 1^{er} degré
- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la F.F. de Danse, administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LGT Pierre de Ronsard, Vendome, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay (académie de Caen)
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale SNEP/FSU
- Monsieur Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU
- Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE-Unsa
- Madame Soumoutha MULLER, Administratrice de la Fédération PEEP

Etaient excusés :

- Monsieur Roman MASSA, élu CAVL, académie de Besançon
- Madame Marion NAHAN, Conseillère Education, Jeunesse, Sport, Culture, Patrimoine et Tourisme. représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- M. ou Mme le représentant de la Fédération FCPE

Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, président

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, **Monsieur LACROIX** propose de laisser place aux déclarations liminaires. Ce conseil d'administration sera interrompu par l'audition des candidats qui se présentent à la direction de l'UNSS, les heures d'audition devant être respectées.

I) Déclarations liminaires

Andjelko SVRDLIN, représentant le S.N.E.P./ F.S.U.

Depuis le dernier CA, 7 semaines se sont écoulées, dont 2 semaines de congés d'automne. Rien n'a bougé si ce n'est que la situation a empiré. De nombreuses rencontres sont annulées, y compris celles en extérieur ne réunissant pourtant que peu d'équipes. Ces derniers jours, c'est l'accès aux remontés mécaniques dans certaines stations qui est refusé aux classes qui programment du ski alpin dans le cadre des cours d'EPS obligatoires ou encore aux associations sportives. Nous avons interpellé le ministre, président de notre association. Mais que se passera-t-il ?

Probablement malheureusement rien de plus qu'après toutes nos nombreuses interpellations....

Le sport scolaire s'éteint à petit feu. Les élèves qui ont cru à la relance du sport scolaire se sont inscrits dans nos AS avant les vacances. Mais depuis la rentrée, particulièrement au lycée, ils et elles sont nombreux à ne même plus venir aux entrainements, lassés d'attendre d'hypothétiques rencontres. Les animateurs d'AS, soutenus par leurs présidents ; les coordonnateurs de districts soutenus par les cadres et les présidents d'AS ; les cadres en territoire, soutenus par leurs IA-Dasen et Recteurs ; tous et toutes se démènent mais s'épuisent car tout repose sur leurs épaules et ils et elles endossent seuls toutes les responsabilités.

Nous sommes face à une hypocrisie. D'un côté, les beaux discours du ministre et de la direction nationale sur l'importance de la pratique physique et l'invitation à organiser des rencontres et de l'autre un protocole éducation nationale carcan, qui bloque le fonctionnement des AS et de l'UNSS, notamment en raison de l'absence d'un protocole spécifique.

La structure UNSS est fragilisée avec une direction nationale qui peine à recruter un nouveau secrétaire général et qui doit maintenant recruter un directeur des affaires juridiques et un nouveau DNA. Le poste de Directeur régional adjoint de Nancy-Metz n'est pas paru dans la liste des postes vacants pour septembre 2022.

Le SNEP-FSU a mené une enquête début octobre auprès des AS.

La chute des effectifs licenciés en lycées se confirme. Les mercredis après-midi ne sont pas libérés dans 42% des LP et 31% des lycées généraux.

Les rencontres de district ont repris seulement à 19%. 6% pour les sports collectifs en intérieur et 13% pour les sports collectifs en extérieur. Nous rappelons qu'en année « ordinaire » les sports collectifs rassemblent 36% des pratiquants et pratiquantes UNSS ; et 24% pour les seuls Basket-ball, Handball et Futsal. Il est donc urgent de reprendre toutes ces pratiques en compétition comme en entrainement si vous ne voulons pas voir nos effectifs fondre davantage.

Les AS, dans le respect des geste barrières, et avec l'aval de leurs présidents et présidentes, tentent d'ailleurs de les maintenir du mieux qu'elles peuvent, y compris en ayant recours au brassage d'élèves de niveaux de classe différents, seule possibilité pour entraîner des équipes et des collectifs.

Nous vivons un moment particulièrement difficile et sombre. Mais nous pouvons, et nous devons, toutes et tous ici présents, mais aussi tous les acteurs dans les territoires, retrousser nos manches et relever la tête. Les élèves comptent sur nous.

La nomination du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice nationale doit être l'occasion de réimpulser la dynamique du sport scolaire. Dans le respect de son originalité et de ses propres objectifs. Dès demain la formule « Tous à l'AS » doit pouvoir se transformer en « Tous à l'UNSS ». Nous avons besoin de recréer du collectif au sein, et entre chaque niveau de la structure, depuis les AS, les districts jusqu'au national. Le SNEP-FSU y prendra toute sa part.

Parce que notre organisation syndicale porte l'ambition de développer la pratique physique sportive et artistique des jeunes et de leur donner les moyens d'accéder à ce pan de la culture, partout sur le territoire, quels que soient leur sexe, leur origine sociale, qu'ils et elles soient en situation de handicap ou non, nous proposons « un nouvel élan pour l'EPS et le sport ». Dans cet appel pour lequel nous attendons le soutien de personnalités du monde sportif, de l'éducation, de la recherche etc..., 2 propositions doivent pouvoir retenir l'attention des membres de notre CA :

Porter, dans un premier temps, l'horaire de l'EPS à 4h hebdomadaires.

Développer le service public du sport scolaire et universitaire.

Je vous remercie de votre attention

II) Auditions des candidats et vote des membres du Conseil d'Administration

| Monsieur Ludovic GOREAU | 16 favorables ; 4 défavorables |
|----------------------------|--|
| Monsieur Olivier GIRAULT | 4 favorables ; 14 défavorables ; 2 abstentions |
| Monsieur Philippe LIMOUZIN | 7 favorables ; 9 défavorables ; 4 abstentions |
| Madame Gévrise ÉMANE | 7 favorables ; 7 défavorables ; 6 abstentions |

Didier LACROIX précise que le vote des membres du conseil d'administration garde un aspect consultatif et que la décision incombe au Ministre in fine.

Déclarations liminaires

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

Dans un contexte où les nouvelles mesures sanitaires inquiètent, nous ne pouvons que craindre pour l'activité de nos AS. La reprise a pourtant eu lieu dans certains territoires grâce au volontarisme des cadres UNSS, des DSDEN, des présidents d'AS, des coordonnateurs de district et des animateurs d'AS et à l'assentiment de certains préfets. Nous profitons de ce CA pour dénoncer la grande hétérogénéité de cette reprise. En effet, comment expliquer à nos élèves et faire comprendre aux animateurs d'AS qu'au sein d'une même académie, trois départements puissent organiser des rencontres quand, dans le même temps, le quatrième département s'en voit interdit ? Prenons pour exemple le cross départemental. Quelle injustice pour les licenciés du quatrième département de se voir barrer l'accès à la finalité régionale ou la qualification parce que leur phase départementale a été interdite! Comment organiser des qualifications pour le cross académique dans ces conditions ? Ceci ne représente qu'une des nombreuses aberrations que subissent les acteurs du sport scolaire depuis la rentrée, faute en grande partie à porter au crédit d'une DN UNSS selon nous.

Là où les rencontres ont pu se tenir, les licenciés ont répondu présents ; a contrario, là où les AS ont été interdites de rencontres, le faible taux de licenciés est plus qu'alarmant. Il sera intéressant de tirer un bilan chiffré des conséquences de cette interdiction des rencontres au regard de la prise de licences lors de prochaines instances.

D'autre part, nous jugeons comme maladroite a minima, la lettre d'information en direction des animateurs d'AS qui vante les compétitions de handball quand, dans le même temps, le protocole UNSS, caduc depuis le 15 novembre, les interdisait! Si aucun texte officiel ne les empêche aujourd'hui, elles ne sont pourtant pas autorisées dans la plupart des territoires! Encore un exemple d'injustice qui crispe les acteurs du sport scolaire sur le terrain!

Nous sommes impatients de voir la nomination du / de la futur(e) directeur ou directrice de l'UNSS. Nous tenons à insister sur le fait que la structure a besoin d'une personne ayant une forte connaissance des rouages de l'UNSS à tous les niveaux et qui remettent notre fédération dans le sens des élèves et des animateurs d'AS.

Il est nécessaire de faire un point sur la composition de la direction nationale UNSS. En effet, sur les dernières années, nous avons constaté de nombreux mouvements en son sein. Nous avons également vu arriver des consultants extérieurs sur divers dossiers. Cette politique de recrutement nous alerte quant aux coûts que

cela va représenter pour notre structure. Si nous pouvions accepter l'emploi de consultants sur des temps courts, le temps de recruter un DNA sur un dossier par exemple, nous pensons que ces missions doivent être limitées dans le temps. Nous sommes d'ailleurs en attente d'explications sur la place de ces honoraires dans les lignes budgétaires du document présenté ce jour. De surcroît, le document « point financier 2021 » nous apparaît bien superficiel quant à lui!

Enfin, nous tenions à interpeler le ministère sur les conséquences non négligeables que va engendrer la réforme du CAPEPS sur le fonctionnement de nos AS au quotidien dans les établissements. Pour cause, les contractuels alternants ou les étudiants en pratique accompagnée n'assureront désormais l'AS que durant six semaines, soit l'équivalent d'un seul trimestre.

Conséquences pour les AS : une offre d'activités réduite en direction des élèves. Nous stipulons que nos futurs collègues doivent pouvoir s'impliquer dans le sport scolaire au plus tôt dans leur carrière, la formation initiale étant par ailleurs largement défaillante sur le sujet ! La bonne santé de l'UNSS passera obligatoirement par des décisions fortes du ministère sur la question.

David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE/UNSA :

La Génération 2024 sera sportive ou ne sera pas, c'est le discours que diffuse notre Ministère depuis plusieurs mois, à coups d'opérations de communication intenses mais dont l'efficacité reste à démontrer : les 30 minutes d'APQ, le nouvel enseignement optionnel d'EPS au lycée, l'intérêt appuyé pour le savoir-nager et le savoir-rouler, l'opération « une école, un club » ... rarement le sport à l'école mais aussi en dehors aura connu telle notoriété.

Pour le SE-Unsa, ce n'est que justice rendue aux enseignants d'EPS, qui ont toujours dû se battre pour acquérir une légitimité qui n'aurait jamais dû leur être contestée. Pour autant, la multiplication des projets en vue de faire briller la France de 2024 ne doit pas se mêler de confusion : leur mise en œuvre requiert que l'attention de la rue de Grenelle soit tournée vers la profession, souvent louée, rarement consultée.

Le SE-Unsa, sur ces sujets, sera extrêmement vigilant, comme à son habitude. Tout comme il continuera à soutenir le sport scolaire qui joue un rôle déterminant dans la formation de l'élève citoyen tourné vers l'effort individuel et collectif et les valeurs du vivre ensemble qui sont au cœur de l'UNSS. Il est d'autant plus important de le souligner que le contexte sanitaire laisse peut-être augurer de moments à nouveau difficiles pour l'EPS et le sport scolaire. Il nous faut tout de même rester optimistes, à l'image du budget prévisionnel 2022 de l'UNSS qui nous est présenté aujourd'hui. Nous tenons à remercier la direction nationale de nous avoir reçu en amont de ce conseil d'administration pour nous en présenter les principaux aspects et les évolutions. Nous renouvelons notre confiance à l'UNSS qui, tout comme l'année dernière, n'hésitera pas à puiser dans ses réserves pour venir en aide aux AS les plus en difficultés, une UNSS tournée vers l'avenir comme en témoigne le projet ambitieux des Gymnasiades de Normandie.

C'est dans cette même perspective que se sont poursuivies récemment les discussions autour de l'évolution du contrat-licences qui, si elle se concrétise à la rentrée 2022, permettra à ces mêmes AS de préserver leur trésorerie et d'initier de nouveaux projets.

Au SE-Unsa, nous continuerons à prendre part à ces échanges toujours constructifs, soucieux de préserver un dialogue respectueux et force de propositions. C'est ce dialogue que nous espérons nourrir et entretenir avec le futur directeur ou la future directrice national.e, que nous souhaitons de la même qualité que les échanges que nous avons pu avoir avec celle qui occupait ces fonctions il y a peu. Au SE-Unsa, nous attachons une grande importance au sport scolaire et à ceux qui l'animent. Nous considérons qu'il est un levier de développement pour notre jeunesse, et qu'il ne peut que contribuer au mieux-être de nos élèves qui doivent en rester les principaux acteurs. Celui ou celle qui partagera cette même vision du sport scolaire remportera notre suffrage, et surtout, notre confiance.

Merci de votre attention.

Didier LACROIX remercie pour ces prises de parole successives et précise que les échanges DGESCO et Inspection Générale de l'EPS, s'ils ne sont pas quotidiens, demeurent hebdomadaires et sont totalement convergents, y compris sur le sujet critique de l'interdiction du brassage. Cela ne permet pas cependant à faire émerger les notions que l'on souhaiterait, sachant que chacun est bien conscient des difficultés qu'entrainent ces décisions. Le courrier du SNEP-FSU concernant le service des Hautes-Alpes a bien été reçu et une prise en compte va suivre auprès de l'académie.

Les différents points vont être évoqués dans le déroulé de l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Monsieur LACROIX cède la parole à Monsieur RAHOUI.

Mehdi RAHOUI, Directeur national adjoint UNSS, complète les propos et précise que dans le cadre de la consultation interne, des propositions ont émergé de travaux effectués par les cadres de l'UNSS en inter académie et ont été présentées auprès de la tutelle. Celles-ci convergent avec les propositions de la DGESCO et de l'Inspection Générale de l'EPS.

Pour ce qui est relatif au recrutement en cours à la direction nationale et dans les services de l'UNSS, il a été souhaité que ces recrutements respectent les modalités de procédures liées à l'application : place de l'emploi public. Ces emplois sont tout d'abord ouverts au sein de notre ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports comme celui de directeur juridique. D'autre part, une personne pour le service achat a été recrutée et rejoindra la structure au début du mois de janvier 2022. Il reste à recruter un responsable financier dans le profil d'un agent comptable, profil plus adapté pour assurer cette mission auprès de notre structure. Cette année, si certains postes n'ont pas été publiés au bulletin officiel car, suite à un recensement effectué par la direction nationale, certaines académies n'avaient pas indiqué les postes vacants en temps et en heure, le bulletin officiel a dû être publié. Cela sera réactualisé lors du second mouvement. C'est le cas à Nancy-Metz mais également dans d'autres territoires.

Didier LACROIX remercie Monsieur RAHOUI et prévient que la salle du conseil devra être libérée à 13 heures et que l'ordre du jour sera déroulé dans la mesure du temps imparti. Monsieur LACROIX prévient également de la possibilité d'une visioconférence pour l'assemblée générale du 11 janvier prochain en raison de l'évolution de la crise sanitaire. Les membres en seront avertis d'ici quelques jours et un lien leur sera envoyé pour le bon déroulement en distanciel de l'instance.

III) Mise à l'approbation du PV du CA du 22 octobre 2021

Didier LACROIX soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre dernier.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, précise qu'en haut de la page 7, il souhaitait préciser que les élus des AS avaient été invités lors d'un séminaire à pouvoir bénéficier de la formation OPUSS mais que cette formation avait été déprogrammée.

Le procès-verbal soumis au vote est approuvé à l'unanimité, à savoir 18 votants.

Monsieur Didier LACROIX présente le point suivant et donne la parole aux directeurs financiers de l'UNSS.

IV) Rapport d'étape des états financiers 2021

Benoit MENVIELLE entame la présentation du point d'étape financier 2021. Il remercie tout d'abord les élus des AS et le SE-UNSA qui ont pu se rendre disponibles pour un temps de préparation de l'instance. Malheureusement, cela n'a pu être le cas avec le SNEP-FSU. Ce point étape est différent de ce qui a pu être présenté l'an passé. En effet, à ce jour, l'UNSS n'est pas outillée pour donner une image en temps réel des comptabilités en territoires. Au lieu de donner des chiffres aléatoires, il a été préféré de faire un point d'étape de ce qui a été réalisé depuis cet été. L'exercice avait été fait l'an dernier et sans blâmer l'équipe précédente, il avait été présenté un résultat de 700 000 euros qui, lors de l'agrégation des comptes, était monté à 7 millions d'euros. Tout cela pour montrer la grande difficulté de donner un résultat précis à ce jour. Néanmoins, il a été réalisé un arrêt des comptes cet été afin de s'assurer de la comptabilisation des charges d'un point de vue de l'analytique. Deux plans analytiques ont été mis en place depuis presque deux ans qui permettent notamment de faire du « reporting » auprès de cette instance. La comptabilisation dans les services est plutôt satisfaisante et cela a permis de constater qu'une partie des crédits d'animation versés n'avaient pu être dépensés, raison pour laquelle le versement prévu en septembre n'avait pas été complet. A ce jour, il reste un reliquat distribuable d'environ 600 000 euros.

Sur l'intégration financière des districts, une phase préparatoire a été entreprise. C'est une injonction forte du commissaire aux comptes mais également de la cour des comptes que ces comptabilités soient agrégées dans le résultat de l'UNSS. Les districts sont, à ce jour, traités comme des entités externes.

Les modalités proposées ont été validées par le commissaire au compte. Cela se fera cette année de façon simplifiée et plus complète sur l'exercice 2022, l'idée étant de ne pas surcharger les cadres en territoire dans la tenue de leur comptabilité. Le planning de clôture annuel a été validé par le commissaire aux comptes, à savoir le 26 janvier pour la direction nationale, le 15 février pour les services départementaux et régionaux et le 1^{er} mars pour les districts.

Monsieur MENVIELLE revient sur les crédits d'animation. Au 31 octobre, l'ensemble du versement a été effectué, sachant que tout évènement qui demanderait de la trésorerie, en bénéficierait. Les cadres ne sont pas demandeurs. Il y a de la trésorerie dans les services pour l'animation pour environ 15M d'euros.

Les crédits de fonctionnement ont été versés en totalité, les frais fixes s'appliquent situation dégradée ou pas. Une interrogation persiste autour de ces frais actuellement, notamment sur la méthode de calcul qui fait apparaître le reversement de 20% des loyers sur les services par la direction nationale. C'est une étude qui pourrait être menée en 2022, l'idée restant de ne pas utiliser les crédits d'animation pour du fonctionnement.

François ULRICH spécifie que l'affichage des crédits d'animation à 92% est le pourcentage alloué par la direction nationale aux services régionaux qui eux distribuent sur leur territoire et non ce qui a été dépensé en territoire.

Benoit MENVILLE conclut que l'UNSS n'est pas dotée d'un système qui permet de déterminer ce qui est dépensé de façon immédiate.

François ULRICH reprend la parole sur les districts en précisant que ce sont 800 comptes bancaires qui vont être intégrés. A ce jour, la demande a été faite de la remontée des soldes bancaires de chaque compte de district, ce qui est indispensable pour agréger l'ensemble. Cela va avoir un impact sur la présentation des comptes à fin 2021.

Benoit MENVIELLE ajoute que dans la présentation, il y avait deux postes sur lesquels les chiffres n'avaient pas été donnés. Concernant les salaires, il n'y aura pas de surprise, même en deçà de 6M8 à 6M9 euros pour un budget de 7M100 qui était assez prudent.

La communication représente entre 75 000 et 100 000 euros de dépenses. Pas de dérapage budgétaire à attendre sur cette ligne.

Didier LACROIX remercie et demande si des questions sont souhaitées sur ce sujet.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, s'interroge sur les décisions liées aux crédits de fonctionnement qui devraient apparaître sur 2023 le cas échéant.

Benoit MENVIELLE acquiesce mais précise qu'il faut s'informer plus précisément sur la clé de répartition des crédits de fonctionnement et que peut-être il n'y a pas de sujet.

Denis LECAMP pose une deuxième question sur les 92% évoqués précédemment et demande précisément à combien d'euros s'évalue ce versement de 92%.

François ULRICH répond que ce sont les 92% de 7 750 000 euros. Ils étaient budgétés pour être reversés aux services régionaux qui, eux-mêmes, répartissent les crédits en territoire et ce en 5 versements :

1M 150 en avril, 1M 150 en mai, 1M 150 en juin, 1M 160 en septembre et 1M 237 en octobre.

Les trois premiers versements ainsi que le dernier ont été versés dans leur intégralité. Suite aux dialogues de gestion menés par les directeurs nationaux adjoints, temps d'échange sur l'animation sportive en territoire et suite à un point d'étape financier où un barème a été mis en place, afin d'évaluer la trésorerie qui existait dans les services, le 4ème versement de 650 000 euros n'a pas été versé. Les soldes en compte de chaque service ont été également demandés pour permettre d'affirmer qu'il y a environ 16 M d'euros dans les services, montant amplement suffisant pour parvenir au prochain versement en mars 2022. Cependant, il a toujours été dit qu'un service souhaitant s'engager dans un évènement, ne pourra pas être empêché faute de finance. L'enveloppe de 650 000 euros est là pour cela.

Denis LECAMP reprend la parole et indique bien comprendre le raisonnement ; cependant, au niveau du budget, après la DBM 2021, il était question de verser aux services déconcentrés 7 750 000 euros sur un budget de 20 691 000 euros.

François ULRICH donne des éléments de réponses sans donner de chiffres très précis. La direction nationale engage des dépenses, les services perçoivent des subventions pour 5 900 000 euros qui restent dans les services.

Denis LECAMP précise qu'il faudra bien indiquer lors du vote ce qui est fléché pour l'animation des services déconcentrés. Sur le problème des subventions des mairies ou des organismes locaux, Monsieur LECAMP pense que cela doit transiter sur le compte de la direction nationale.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, pense qu'avant d'aller intégrer les comptabilités de district, il faudrait mettre à plat les comptes non finalisés. Ensuite, il évoque le fait que le surplus de 3 000 000 euros destiné à relancer l'animation n'a pas été compris par les animateurs d'AS d'une part et les cadres qui n'ont pas reçu l'ensemble des crédits prévus d'autres part, parce qu'ils n'ont pas assez dépensé. Il conclut à une incompréhension sur l'opérationnalisation du vote de l'assemblée générale de juin dernier.

Mehdi RAHOUI prend la parole et explique à la fois le contexte de la délibération et le contexte financier, l'objectif étant d'appliquer les décisions prises dans les instances et non de les dénaturer. Monsieur RAHOUI rejoint la remarque émanant des élus des AS car, à maintes fois, les choses ont été précisées.

Sur la partie financière, il a été choisi de gérer avec un juste équilibre puisqu'il y a de la trésorerie en région, de réguler grâce aux dialogues et échanges avec les services et de verser ces crédits en fonction des besoins, afin d'être dans l'accompagnement.

Benoit MENVIELLE ajoute qu'il faut dissocier la charge budgétée du flux bancaire. Lorsque le choix est fait de ne pas effectuer un versement, il s'agit de garder la somme sur le compte de la direction nationale pour sécuriser ces fonds qui sont mobilisables. Quand il y a 16 M dans les services, il n'est pas utile de renouveler les versements puisqu'il y a assez de trésorerie. En terme de sécurisation financière, les fonds sont plus en sécurité au niveau de l'organe central. Plus il y a de décentralisation, moins il y a de vision globale. C'est une stratégie bancaire qui est appliquée dans tous les organismes financiers, à condition qu'il y ait des fonds suffisants dans les services. A ce jour, aucun des services n'a interpellé les DAF pour des demandes de fonds.

Didier LACROIX comprend la démarche de rester dans l'attente de la clôture des comptes. Dans les semaines à venir, les chiffres seront plus étayés. Monsieur Lacroix propose de passer à la présentation du budget 2022.

V) Présentation du budget 2022

Benoit MENVIELLE entame cette présentation. Suite aux réunions préparatoires, une analyse ligne par ligne ne semble pas nécessaire mais plutôt par grandes rubriques.

Les produits budgétés sont évalués à 35 550 000 euros et se répartissent entre recettes pour 16 434 000 euros, les partenariats pour 375 000 euros (MAIF) et les subventions pour 18 741 000 euros (Etat, ANS, ...). Dans les recettes, et plus précisément les autres recettes, sans avoir l'historique, certains services y associent des mutualisations de transports. Le budget Gymnasiade Normandie 2022 qui a été intégré dans le budget 2022, et n'a pas d'impact sur le résultat car présente les produits et les charges à l'équilibre; de ce fait, la somme s'annule. Ce budget étant mis en œuvre par l'UNSS, il apparaissait pertinent qu'il soit indiqué dans le budget global 2022.

Pour les charges, on observe les salaires pour 7 185 000 euros, le fonctionnement pour 2 970 000 euros, l'animation sportive et compétitions pour 24 920 000 euros, la communication et promotion pour 400 000 euros et la formation pour 75 000 euros. Pour rappel, il n'y a pas de baisse concernant les salaires car une DBM de 500 000 euros a été votée en juin dernier lors de l'assemblée générale. Cette enveloppe de 500 000 euros n'a pas vocation à être dépensée sur l'exercice 2021. Pour 2022, elle devrait être ponctionnée d'à peu près 85 000 euros dans le cadre de la sécurisation de postes de personnels de droit privé dans les territoires qui sont financés par des dispositifs très variés (local, ligues, mutualisation d'AS...). Sur les frais de fonctionnement, il n'y pas d'évolution par rapport à la DBM 2021.

La ligne prestation informatique a été précisée, car l'UNSS est en cours de changement de serveur et de migration de logiciel. Sur la question des horaires, pour 85 000 euros sur 35 550 000 M de charges, on

retrouve les honoraires du commissaire aux comptes, ceux des avocats pour les procédures en cours. Les honoraires n'incluent pas les DAF qui sont logés dans la ligne salaire car il est budgété que l'UNSS ait recours à un DAF salarié.

Concernant l'Animation sportive, c'est le plus gros pavé pour un montant de 24 920 000 euros.

François ULRICH précise sur ce dernier sujet que l'on sait que le début de cette année 2022 sera encore sous contrainte puisque l'on n'a pas de vision sur le déroulement global de cette nouvelle année. Cependant, il a été prévu un budget équivalent à une période d'activité normale. C'est l'arbitrage budgétaire qui a été choisi.

Benoit MENVIELLE précise qu'en gestion financière, il y a un principe de prudence et à l'UNSS, on se demande combien les animations sportives coûteront et comment seront-elles financées. Le budget est à l'équilibre. Si 2022 est une année où les activations sont normales, les ressources de l'association permettront d'assumer toutes ces charges.

Pour 2021, sans donner de précisions chiffrées, on peut s'attendre à un résultat net assez important, moindre que celui de 2020 ainsi qu'une décision budgétaire modificative avec réaffectation du résultat à prévoir lors de l'assemblée générale de juin 2022.

Le budget communication et promotion est en hausse pour 400 000 euros. Hervé CURAT, Directeur national adjoint, qui aurait pu apporter les éléments, n'a pu être présent car la jauge des présences pour ce conseil d'administration était clairement annoncée.

Mehdi RAHOUI donne des éléments aux membres du conseil. Le budget est plus important mais ce montant répond à des enjeux, notamment pour les réseaux sociaux, en termes de création graphique, de signalétique qu'il faut renouveler pour de nombreux dossiers thématiques et évènements, tels la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS), la Semaine Olympique et Paralympique (SOP), la Journée Olympique et Paralympique (JOP) et le Cross national pour n'en citer que certains. Il y a également des investissements à destination du site Web et de sa déclinaison en territoire. Il y a également des évolutions dans l'application OPUSS, qui entrainent des dépenses.

Benoit MENVIELLE ajoute que l'on peut noter enfin les 75 000 euros liés au budget formation et au plan de formation 2022, sachant qu'un organisme de formation prend en charge la formation des personnels par le biais des cotisations salariales.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, revient sur le chapitre communication et promotion et regrette que l'on communique sur les Cross par exemple que les cadres UNSS ont maintenus avec très peu de soutien et d'aide.

De nombreux collègues d'EPS sont fâchés envers la direction nationale par rapport à cette communication qui semble hors sol. Cette augmentation du budget communication va sans doute crisper une partie de la profession.

Mehdi RAHOUI comprend cette crispation lorsque des activations sont diffusées comme le Cross en Bretagne par exemple. Si cela figure sur la newsletter également et sur tout autre support, cela peut engendrer de la frustration lorsque de mêmes organisations sont refusées par ailleurs. Ce n'est pas vouloir opposer ce qui peuvent à ceux qui ne peuvent pas, mais communiquer sur ce qui se passe au sein de la fédération.

Concernant le budget prévu pour la communication, à savoir 400 000 euros pour un budget global de 35 M d'euros et pour la seconde fédération en termes de nombre de licenciés, ce montant était raisonnable sachant que ce budget a été compressé au maximum, tenant compte de différentes remarques énoncées par les membres de l'instance.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, pose plusieurs questions. Tout d'abord sur les produits, peut-on expliquer les 10 858 000 euros ? Est-ce le coût du deuxième prélèvement des contrats de l'année 2022, ou est-ce la prévision de l'estimation de la baisse du contrat licence ?

Sur la subvention ANS - CPO, s'agit-il de la globalisation des deux, ce qui montre une baisse importante ? Y-a-t-il des fonds dédiés liés à la gymnasiade, sachant que sur les années antérieures, ces fonds dédiés existaient ? Enfin, pourquoi la subvention « Gymnasiade » arrive-elle dans ce budget, bien qu'il soit clair que

cela apparaisse dans les charges mais aussi dans l'animation sportive avec de l'argent qui vient d'un peu partout. Madame FRANÇOIS espère que les subventions propres à l'UNSS n'en sont pas impactées.

Dans ces charges budgétées, comme il y aura des rémunérations de prestataires qui seront des honoraires ou pas de la génération responsable et des Gymnasiades Territoriales, évènements existants étiquetés « Gymnasiades Territoriales », ces opérations méritent-elles leur financement ? Comment l'UNSS va-t-elle faire apparaitre correctement ces différentes lignes ?

Concernant les charges, la ligne salaires DN correspond à 2M5 euros quand c'était plutôt 2M3 euros. Les honoraires posent question. Depuis 2015, le montant se situe autour de 60 000 euros. On constate une provision à 85 000 euros, donc plus 25 000 euros. Y-a-t-il une raison ? Quelles sont les lignes de ce chapitre « honoraires » ? Enfin, sur l'animation, des dépenses liées aux compétitions supportées par la direction nationale sont indiquées mais ce n'est pas le cas de l'évènementiel et du promotionnel.

François ULRICH essayera de répondre à l'ensemble des questions mais précise que l'exercice sera compliqué de façon instantanée.

Nathalie FRANÇOIS précise que ces réponses devront être formulées lors de la future assemblée générale de janvier.

Didier LACROIX propose que l'ensemble des réponses soient fournies lors de l'Assemblée Générale du 11 janvier 2022.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, souhaite qu'apparaissent nettement les sommes dans les DBM relatives aux excédents affectés, à savoir celle relative aux crédits d'animation de 3M d'euros et celle relative aux personnels de droit privé, soit 500 000 euros.

Monsieur LECAMP reprend les produits et souhaiterait que les lignes du budget Gymnasiade soient affichées. D'autre part, la partie ANS devrait être affichée seule pour que l'on voit l'évolution. Concernant les charges budgétées, il se pose la question des honoraires et de la communication. Le ressenti sur l'instance antérieure est l'étonnement que l'on fasse venir des prestataires extérieurs quand il y a déjà un directeur national adjoint en charge de la communication. Les ressources humaines propres à l'UNSS que sont les cadres de l'UNSS et les animateurs d'AS en territoire ont toujours su organiser des évènements avec le partenariat des fédérations sans que l'on dépense de l'argent pour des prestations privées et de tout externaliser.

Mehdi RAHOUI informe de la création de la commission communication mise en place afin de rendre plus lisible les actions. Concernant l'agence qui travaille sur les partenariats, le contrat est établi de telle sorte que l'agence ne perçoit pas un pourcentage de ce qui est rapporté pour l'UNSS. Enfin, concernant les Gymnasiades, il a bien été sacralisé que les subventions normandes consacrées sont bien identifiées et ce sont des subventions supplémentaires. A ce jour, sur le budget Gymnasiade, il y a plus d'argent en recettes que d'argent dépensé.

Didier LACROIX conclut ce chapitre en affirmant que les réponses en attente seront traitées lors de l'assemblée générale et propose de soumettre au vote le budget 2022.

Nathalie FRANÇOIS prévient que le SNEP-FSU s'abstiendra lors du vote. Il avait été prévu une présentation plus lisible qui ne l'est toujours pas pour l'instant.

Les élus des AS voteront contre si le budget gymnasiade est inclus dans le budget général.

18 votants : 4 contre, 2 s'abstiennent et 12 pour

VI) Point Gymnasiade Normandie 2022

Mehdi RAHOUI propose un point d'étape qui sera développé lors de l'assemblée générale car une réunion à la DGESCO est en préparation à la fin du mois de décembre avec Madame la Rectrice de Normandie.

Monsieur RAHOUI souhaite exposer deux points et précise que le document de présentation sera envoyé aux membres à l'issue du conseil. Une visite technique vient d'être organisée avec les membres de « l'International Sport School Federation » (ISF), qui vérifie que le cahier des charges est bien respecté. Le principe qui régit l'organisation de cet évènement est sa réussite avec un contrôle du budget qui y est associé. C'est dans ce contexte qu'est conçu l'évènement, compresser les coûts sans dégrader la qualité.

Sur la structuration de l'organigramme, les éléments se précisent afin que puissent être intégrés les animateurs d'AS et les élèves organisateurs. A ce jour, 180 personnes sont mobilisées et dans cette liste, un nombre conséquent d'animateurs d'AS sont sollicités mais pas seulement, l'idée étant de garder l'esprit avec lequel la candidature a été portée, à savoir d'embarquer dans le projet le territoire normand mais aussi l'ensemble des animateurs d'AS et licenciés du territoire national. Les commissions techniques et autres sont en place avec des initiatives très intéressantes comme celle du territoire d'Amiens où des associations sportives travaillent pour l'évènement. Un recensement de ces initiatives pourra vous être proposé lors de l'assemblée générale. Sur le point budgétaire, une grande vigilance est de mise pour qu'il n'y ait pas de dépassement. L'UNSS s'appuie sur un prestataire extérieur, mais cela parait indispensable, vue la grande technicité et l'importance de la logistique, notamment avec les procédures de marché public qui complexifient le tout.

Didier LACROIX propose que l'on aille plus loin lors de l'Assemblée Générale du 11 janvier.

VII) Le dispositif « carte passerelle »

Mehdi RAHOUI reprend la parole et précise que ce dispositif s'attachait cette année à la classe de sixième. Suite au retour du CNOSF, il s'avère que ces statistiques ne sont pas prêtes. L'UNSS s'engage à les transmettre dès réception. A ce jour, 1162 clubs ont accueilli des élèves licenciés à l'UNSS. Par contre, le nombre d'élèves licenciés concernés n'est pas encore précisé, ce qui nous apparait être comme une information plus importante. Cette information partielle sera complétée lors de l'assemblée générale.

VIII) Clôture du conseil d'administration

Didier LACROIX constate qu'il n'y pas de question diverse et propose de clôturer ce conseil. Il remercie les membres de l'instance, souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année et propose de se retrouver en janvier avec la nouvelle personne qui sera nommée à la direction de l'UNSS.